

**Séance du 14 juin 2016****Compte-rendu**

<b>Nombre de conseillers :</b> ☒ En exercice : 19 ☒ Présents : 18 ☒ Pouvoir(s) : 1 ☒ Votants : 19 ☒ Pour : 19 ☒ Contre : 0 ☒ Abstention : 0  <b>Date de convocation :</b> 7 juin 2016  <b>Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le</b> 15 juin 2016  <b>Et de la publication le :</b> 15 juin 2016	L'an deux mil seize, le quatorze juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard EYSSARD, Maire.  <b>Présents :</b> Mesdames Dominique UNI, Nicole MENUUEL, Monique FERRIEUX, Muriel GAIFFIER, Farah HASSAN, Monique LARGOT, Brigitte HATAMI-ALAMDARI, Claude MULLER, Florence RICHARD.  Messieurs Bernard EYSSARD, Stéphane TOURNOUD, Olivier GAILLARD, Jean-Philippe GORON, Georges BELLO, Michel CHANCY, Hubert MOTTET, Bernard MUZELIER, Yves PELLOUX-GERVAIS.  <b>Ont donné procuration :</b> Patrick GIROUD donne procuration à Hubert MOTTET  <b>Absents excusés :</b>  <b>Absents :</b>  <b>Secrétaire de séance :</b> Olivier GAILLARD
---	--

**2016-33 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2016 DE ZÉBULON**

Jean-Philippe GORON, conseiller délégué aux ressources, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'augmenter les crédits sur certaines lignes du budget 2016 de Zébulon. Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider la décision modificative n°1 :

<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Comptes</b>	<b>Désignations</b>	<b>Section</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Montant</b>
74751	Participation du GFP de rattachement	<b>Recettes</b>	<b>74</b>	<b>+ 200.00 €</b>
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	<b>Dépenses</b>	<b>67</b>	<b>+ 200.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la Décision Modificative n°1 du Budget 2016 de Zébulon. Il charge Monsieur le Maire ou son représentant de transmettre cette délibération au Centre des Finances Publiques de Saint-Marcellin.

**2016-34 - CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE ET D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et considérant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 2 juin 2016 établissant le tableau annuel des propositions d'avancements de grade pour l'année 2016.

Vu la délibération en date du 9 décembre 2010 relative au taux de promotion.

Compte tenu qu'un agent actuellement au grade d'Adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à temps complet 35 heures hebdomadaires remplit les conditions pour accéder au grade **d'Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe** et qu'un agent actuellement au grade d'Adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet 35 heures hebdomadaires remplit les conditions pour accéder au grade **d'Adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe**, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la création de ces postes et la suppression après avis de la CTP des postes d'Adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe et d'Adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ☒ la création du poste d'adjoint administratif territorial principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet 35 heures hebdomadaires à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016 et du poste d'adjoint d'animation territorial principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet 35 heures hebdomadaires à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

- ✗ de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> juillet 2016 à temps complet 35 heures hebdomadaires et de supprimer le poste d'adjoint d'animation territorial 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> septembre 2016 à temps complet 35 heures hebdomadaires, après avis du Comité Technique Paritaire.
- ✗ de modifier le tableau des emplois selon l'annexe ci-jointe.

Il charge Monsieur le Maire ou son représentant de l'application de cette décision.

### **2016-35 - DEMANDE DE SUBVENTION – RÉSERVE PARLEMENTAIRE 2016 POUR LA CRÉATION D'UN AMÉNAGEMENT SPORTIF (TERRAIN MULTISPORTS)**

Jean-Philippe GORON, conseiller délégué aux ressources, rappelle au Conseil Municipal que la commune souhaite entreprendre la réalisation d'un aménagement sportif (terrain multisports). Il informe qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire de Mme la Députée Michèle Bonneton et propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide financière. Le coût global des travaux est estimé à 166 860 € HT. Le financement de l'opération s'établit ainsi :

✗ Réserve parlementaire	5 000.00 €
✗ Conseil départemental	40 943.00 €
✗ Autres financeurs (club de foot, Fédération Française)	30 000.00 €
✗ Autofinancement communal	90 917.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dossier et sollicite une aide financière au titre de la réserve parlementaire 2016. Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

### **OBJET : TARIF PERISCOLAIRE 2016-2017**

Madame Dominique UNI, 1<sup>ère</sup> adjointe, expose aux Conseillers Municipaux qu'il y a lieu de fixer les tarifs de l'Accueil de Loisirs ZÉBULON pendant durant la période périscolaire 2016-2017. Suite aux propositions de la commission *Éducation et Jeunesse*, après explications et simulations. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs suivants :

Quotient familial	ALSH Matin	Pause méridienne avec repas		ALSH Soir
	7 h 30 – 8 h 30	11 h 30 – 14 h 15		16 h 30 – 18 h 30
	Par enfant	Par enfant		Par enfant
Jusqu'à 600	0.80 €	1.25 €	+ REPAS 3.22 €	1.25 €
601 à 900	0.90 €	1.35 €		1.45 €
901 à 1 200	1.00 €	1.45 €		1.65 €
1201 à 1500	1.10 €	1.55 €		1.85 €
A partir de 1 501	1.20 €	1.65 €		2.05 €

Le CCAS de Saint-Vérand consent une aide à la restauration scolaire de 1.50 € pour les quotients familiaux jusqu'à 300 et 1,00 € pour les quotients familiaux de 301 à 600, à hauteur de 100 repas par an. Cette aide concerne uniquement les familles résident à Saint-Vérand.

Un enfant ne fréquentant pas la restauration scolaire peut avoir accès aux services complémentaires ci-dessous :

Quotient familial	Prestations complémentaires – Pause méridienne		
	Garderie	TAP sans restauration	Garderie
	11 h 30 – 12 h 30	11 h 30 – 12 h 30	13 h 30 – 14 h 15
	Par enfant	Par enfant	Par enfant
Jusqu'à 600	0.80 €	1.10 €	0.40 €
601 à 900	0.90 €		0.45 €
901 à 1 200	1.00 €		0.50 €
1201 à 1500	1.10 €		0.55 €
A partir de 1 501	1.20 €		0.60

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de cette décision.

### **COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

#### CCAS (Claude MULLER)

Le Mixage Café commence à être bien installé dans ses murs. Le choix a été fait d'acheter du matériel d'occasion car cela coûte moins cher. Deux personnes en CAE/CUI sont arrivées. Rita SAVIN est la coordinatrice de l'action et Kandy TEROL est animatrice BAFA.

Lors des après-midis intergénérationnels, 8 ou 9 personnes viennent les lundis et mercredis car des ateliers à thèmes sont proposés ; pour les mardis et les jeudis, il y a seulement 1 ou 2 personnes pour l'instant.

Les subventions demandées arrivent petit à petit, notamment celle de la Fondation Free qui permettra de mettre en place un atelier numérique animé par Geoffrey LANNOY à raison de 4 h / hebdomadaires par semaine.

Les jardiniers amateurs font fini de créer la butte en permaculture pour cultiver directement dessus.

Le projet ados consistera en la construction d'un cabane (abri de jardin ? extension ?)

#### Commission Travaux (Olivier GAILLARD)

Les travaux de changement de conduite en régie à La Gaucherie sont terminés.

Les agents techniques ont fait les travaux préparatifs aux travaux de voirie 2016. Les enrobés sont prévus après le 15 juillet.

Les travaux d'enrochement sous le pont de Quincivet sont prévus pour le 20 juin prochain ainsi que ceux sur le secteur d'Essemat.

Pour le cimetière, le relevé topographique va être commandé. Une rencontre avec les propriétaires a été faite afin de valider les propositions de bornage et d'échange ou d'achat.

La première réunion de chantier, avec Alp'Etude, pour l'étude de sécurité de l'entrée nord de la RD518 a eu lieu vendredi 10 juin. L'étude s'arrête à l'avant-projet avec plusieurs scénarii afin de discuter avec le gestionnaire avant d'envisager des travaux. Pour mémoire, il est rappelé qu'à l'intérieur de l'agglomération, la bande de roulement est départementale alors que les trottoirs sont communaux. A l'extérieur de l'agglomération, l'emprise du Conseil Départemental est sur la totalité de l'assiette.

#### Formation des élus (Olivier GAILLARD)

La plupart des formations est proposée par l'Association des Maires de l'Isère (AMI). Cependant, peu de dates sont en soirée mais l'AMI peut adapter ses programmes si des groupes de 7 à 8 personnes en font la demande. Il serait judicieux de prévoir un programme pour le prochain semestre avec tous les conseillers municipaux intéressés voire avec d'autres communes.

#### Fusion des Communautés de Communes du Pays de Saint-Marcellin, de Chambaran Vinay Vercors et de La Bourne à l'Isère au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (Dominique UNI)

Dominique UNI présente un diaporama expliquant les modalités de fusion des trois communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La nouvelle communauté de communes aura deux ans pour finaliser ses statuts, mais dans un premier temps, il est nécessaire de regrouper toutes les compétences des trois communautés de communes dans un ensemble unique.

- ⊗ Compétences obligatoires définies par l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) : actions de développement économique, actions d'aménagement de l'espace, aménagement des aires d'accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés.
- ⊗ Compétences optionnelles : en choisir au minimum trois parmi sept thèmes. Celles retenues sont la protection et la mise en valeur de l'environnement, la politique du logement social d'intérêt communautaire, la politique de la ville, l'action sociale d'intérêt communautaire, les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.
- ⊗ Compétences facultatives définies par la communauté de communes concernée après accord de ses membres. Les compétences retenues sont les communications électroniques, la construction, gestion et entretien de la Maison de Santé pluridisciplinaire, la caserne de gendarmerie.

Bernard EYSSARD indique que la commune a reçu un courrier demandant d'approuver ces futurs statuts. L'ensemble du document sera transmis par mail pour permettre à tous les conseillers d'être informés.

#### Distributeur automatique de pain (Bernard EYSSARD)

Monsieur le Maire explique qu'il a été sollicité pour installer un distributeur automatique de pain sur la commune alimenté par la boulangerie Marie Praline. Le bureau municipal a émis un avis favorable. Après discussion, le conseil municipal se prononce favorablement par 13 voix pour, 5 contre et 1 abstention.